

Séance du Conseil communal du 02 septembre 2020

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Démission de Mme Marie-Pierre Benoît, conseillère communale

Madame Marie-Pierre Benoît a présenté sa démission de son mandat de conseillère communale.

Il est proposé au Conseil communal de prendre acte de cette démission.

2. Installation d'un nouveau conseiller communal

L'Assemblée vient de prendre acte de la démission présentée par Madame Marie-Pierre Benoît de son mandat de conseillère communale. Le prochain suppléant arrivant en ordre utile sur la liste BOUGE étant Monsieur Daniel Vandenavenne, il est invité à prêter le serment entre les mains du Président pour être élu conseiller communal.

3. Déclaration d'apparement conseiller communal

Suite à la désignation de Monsieur Daniel Vandenavenne en tant que conseiller communal, il est procédé à sa déclaration d'apparement pour la mandature 2019-2024.

4. Modification du Tableau de préséance

Suite à la démission de Madame Benoît et la nomination de Monsieur Vandenavenne en tant que conseiller communal, il convient d'actualiser le tableau de préséance. Il est dressé d'après l'ordre d'ancienneté des conseillers, à dater de leur première entrée en fonction.

5. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Désignation d'un auteur de projet pour la création d'une piste cyclable entre Bourlers et Baileux – Approbation du cahier des charges

Le Collège invite le Conseil à approuver le cahier des charges n° 2020-037 et le montant estimé du marché « Désignation d'un auteur de projet pour la création d'une piste cyclable entre Bourlers et Baileux » établis par le service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 20.661,16€ hors TVA ou 25.000,00€, 21% TVA comprise. Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable et cette dépense sera financée par le crédit inscrit à l'article 421-01/733-60 du budget extraordinaire 2020 de la Ville de Chimay.

6. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Marché de travaux – Approbation du cahier des charges relatif à la création d’une piste cyclable entre Chimay et Bourlers

Le Collège invite le Conseil à approuver le cahier des charges n° VE-17-2719 et le montant estimé du marché « Travaux d’aménagement d’une piste cyclo-piétonne entre Chimay et Bourlers » établis par l’INASEP, auteur de projet. Le montant estimé s’élève à 456.000,00€ hors TVA ou 551.760,00€, 21% TVA comprise. Ce marché passera par la procédure ouverte et la dépense sera financée par subside et emprunt par le crédit inscrit à l’article 421-03/735-60 du budget extraordinaire 2020 de la Ville de Chimay. Le solde sera prévu lors d’une prochaine modification budgétaire extraordinaire.

7. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Vente d’un excédent de voirie à SALLES suite au rétrécissement partiel du chemin dénommé « Route de Trélon à Chimay » - rue Sainte Monégonde

Suite à la délibération du Conseil communal du 11/09/2019 relative au rétrécissement partiel du chemin dénommé « Route de Trélon à Chimay » - rue Sainte Monégonde à Salles, l’excédent de voirie d’une contenance de 01a et 45ca est proposé à la vente pour une valeur de 1740€.

Il appartient au Conseil d’approuver ce dossier.

8. AFFAIRES GENERALES – Conseil cynégétique des Lacs – appel à candidatures

Un représentant actuel au sein du conseil cynégétique des Lacs ayant démissionné, le Conseil est invité à proposer un candidat qui siègera avec voix délibérative au sein de l’Assemblée générale et du Conseil d’administration. Le candidat représentera les personnes morales de droit public propriétaires de bois ou de plaines dans l’espace territorial du conseil cynégétique et s’assurera de la bonne mise en œuvre de l’activité cynégétique pour les différents types de gibier.

9. AFFAIRES GENERALES – Assemblées générales

9.1 Assemblée Générale de la Maison Ouvrière de l’Arrondissement de Charleroi et du Sud Hainaut – 7 septembre 2020

L’Assemblée Générale de la Maison Ouvrière de l’Arrondissement de Charleroi et du Sud Hainaut aura lieu le 7 septembre 2020.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l’Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l’ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale du 15 avril 2019;
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes annuels;
3. Rapport du réviseur d'entreprise;
4. Approbation du bilan et du compte de résultats pour exercice 2019;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise.

Le Conseil communal est invité à exprimer sa position concernant cet ordre du jour.

9.2 AFFAIRES GENERALES – Assemblée Générale Ordinaire SCRL Notre Maison – 7 septembre 2020

L'Assemblée Générale ordinaire de la SCRL Notre Maison (société de logements de service public) aura lieu le 7 septembre 2020.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Rapport du commissaire réviseur ;
3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat ;
4. Décharges à donner aux administrateurs ;
5. Décharges à donner au commissaire réviseur ;
6. Désignation du nouveau Commissaire réviseur ;
7. Approbation du rapport de rémunérations ;
8. Registre des parts de coopérateurs ;
9. Présentation du rapport d'activités ;
10. Divers.

Le Conseil communal est invité à approuver cet ordre du jour.

9.3 AFFAIRES GENERALES – Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire – Intercommunale « Sports et Loisirs » du Sud Hainaut –8 septembre 2020

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale Sports et Loisirs du Sud Hainaut aura lieu le 8 septembre 2020.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Constitution du bureau de l'Assemblée Générale - Nomination de deux scrutateurs ;
2. Lecture du Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2020 ;
3. Rapport d'activités comptable pour l'année 2019 du Conseil d'Administration - présentation des comptes annuels, liste des adjudicataires des marchés publics de travaux, de fournitures et de services de l'exercice 2019 ;
4. Rapport du Commissaire-réviseur ;
5. Approbation du bilan, des comptes de résultats, de l'affectation des résultats et des

annexes de l'exercice 2019;

6. Rapport et recommandation du Comité de rémunération - Approbation des recommandations ;

7. Situation du Plan stratégique ;

8. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 ;

9. Décharge à donner au Commissaire - réviseur pour l'exercice 2019 ;

10. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée Générale.

Le Conseil communal est invité à exprimer sa position concernant cet ordre du jour.

9.4 AFFAIRES GENERALES – Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale Générations en Thiérache – 17 septembre 2020

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale Générations en Thiérache aura lieu le 17 septembre 2020.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1 - Approbation du projet de procès verbal de l'Assemblée générale du 30 décembre 2019;

2 - Désignation de Mr Olivier RECLOUX en qualité d'Administrateur de l'AIGT en remplacement de Mr Jean Marc POUILLAIN;

3 - Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 intégrant le rapport de gestion;

4 - Examen des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) de l'AIGT au 31 décembre 2019;

5 - Liste des adjudicataires;

6 - Rapport du réviseur;

7 - Approbation des comptes annuels et affectation du résultat;

8 - Décharge - aux administrateurs;

- au réviseur;

9 - Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du comité de rémunération;

10 - Approbation du rapport du Comité de rémunération.

Le Conseil communal est invité à approuver cet ordre du jour.

9.5 AFFAIRES GENERALES – Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois – 17 septembre 2020

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois aura lieu le 17 septembre 2020.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du projet de procès verbal de l'Assemblée générale du 30 décembre 2019 ;
2. Ratification de la désignation d'un administrateur (article 15§4 de nos statuts) ;
3. Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 intégrant le rapport de gestion ;
4. Examen des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) du Centre de Santé des Fagnes et consolidés au 31 décembre 2019 ;
5. Liste des adjudicataires;
6. Rapport du réviseur ;
7. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat ;
8. Décharge - aux administrateurs et au réviseur ;
9. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du comité de rémunération ;
10. Approbation du rapport du Comité de rémunération .

Le Conseil communal est invité à exprimer sa position concernant cet ordre du jour.

9.6 AFFAIRES GENERALES – Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale AIESH – 22 septembre 2020

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association de l'Intercommunale AIESH aura lieu le 22 septembre 2020.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

Le Conseil communal est invité à exprimer sa position concernant cet ordre du jour.

10. AFFAIRES GENERALES – Rapport d'activités de la Commission Locale pour l'Energie pour 2019

Les CPAS ayant l'obligation d'adresser au Conseil communal un rapport d'activités faisant état du nombre de convocations émises au cours de l'année écoulée ainsi que des suites qui leur ont été réservées, le Collège invite le Conseil à prendre connaissance du rapport d'activités de la Commission Locale pour l'Energie dressé par le CPAS de la Ville de Chimay pour l'année 2019.

11. AFFAIRES GENERALES – Suppression de l'appellation odonymique Route de Rièzes à 6464 Forges et remplacement de celle-ci par Rue Poteaupré à 6464 Bourlers

L'appellation odonymique Route de Rièzes à 6464 Forges n'apparaissant pas en tant que voirie de l'entité de Chimay et s'agissant d'une erreur administrative qui pose des problèmes de géo-localisation, le Collège propose au Conseil de rectifier cette appellation et de la remplacer par Rue Poteaupré à 6464 Bourlers. L'adresse du bâtiment de l'asbl Albatros sera modifiée.

12. AFFAIRES GENERALES – Contrôle de caisse - Information

Le Conseil est invité à approuver le dossier relatif aux situations de caisse de l'année 2019 présentées par la Directrice financière.

13. AFFAIRES GENERALES – Convention de partenariat – Créashop-Plus

La Ville de Chimay a été sélectionnée pour le projet Créashop-Plus qui consiste à soutenir l'établissement de nouveaux commerces de qualité dans des cellules commerciales vides en centre-ville afin de redynamiser cette zone. Sur base d'un dossier validé par un jury, le candidat-commerçant se verra offrir un accompagnement et une prime destinée à couvrir jusqu'à 60% (maximum 6000€) des frais d'aménagement d'un commerce dans une cellule commerciale vide. Afin de financer le Créashop local, le Collège propose au Conseil de signer la convention liant l'asbl Engine et la Ville de Chimay.

14. AFFAIRES GENERALES - Modification du règlement sur les aires de Bivouac de la Grande Traversée de la Forêt du Pays de Chimay

Le règlement des aires de bivouac de la Grande Traversée de la Forêt du Pays de Chimay doit être modifié afin d'éviter les accidents et nuisances et assurer la sécurité des usagers et participants. Les aires de bivouac ne sont ainsi plus libres d'accès et leur occupation nécessite une réservation préalable pour les mois de juillet, août et septembre 2020 afin de limiter le nombre de campeurs à 10 personnes par bivouac. Cette mesure pourrait pérennisée afin d'éviter les débordements dans les aires de bivouacs.

Le Conseil est invité à approuver cette modification du règlement.

15. REGIE DES EAUX – Comptes annuels 2019 de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay – Approbation des comptes annuels

Le Collège demande au Conseil d'approuver les comptes annuels de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay pour l'année 2019. Le bilan actif/passif s'élève à 2.941.338,50€ et le résultat comptable définitif montre un bénéfice de 28.355,48€.

16. FINANCES – Subventions 2020

16.1 Chimay Promotion – subvention extraordinaire

Le Collège propose au Conseil d'accorder l'octroi d'une subvention extraordinaire de 20.000€ pour l'année 2020 à l'asbl Chimay Promotion chargée de la promotion de la Ville et ses événements.

16.2 A.S.B.L. Syndicat d'Initiative

Le Syndicat d'Initiative qui assure l'accueil des touristes tout au long de l'année depuis des décennies sollicite l'octroi d'une subvention pour poursuivre ses missions d'accueil et d'activités promotionnelles. Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi au Syndicat d'Initiative d'une subvention de base de 8.000€ pour l'année 2020.

16.3 A.S.B.L. Casimir

L'asbl La Maison de Casimir a été créée en 2014 à l'initiative d'intervenants privés et publics dans le cadre d'un appel à projet wallon destiné à la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance. Sa candidature ayant été retenue au sein du plan Cigogne 3, la crèche a ouvert ses portes en mars 2018. Le Collège propose au Conseil de marquer son accord sur l'octroi d'une subvention de 25.000€ à l'ASBL La Maison de Casimir.

17. FINANCES – Compte 2019 de la Ville de Chimay – Approbation

Le Collège demande au Conseil d'approuver le compte annuel de la Ville de Chimay pour l'année 2019. Le budget présente un résultat global en boni de 2.686.349,95€.

18. FINANCES – Dotation Zone de Secours

Le Conseil est invité à approuver la clé et le tableau de répartition des dotations communales 2020 à la zone de Secours Hainaut-Est. La dotation pour la Ville de Chimay s'élève à 495.838,85€.

19. FINANCES - Fabriques d'Eglises

19.1 Compte 2019 – Eglise Protestante de Chimay

L'Eglise Protestante de Chimay a remis pour approbation la délibération du 14/04/2020 relative à son budget pour l'exercice 2019. Après correction d'une erreur, il appartient au Conseil d'approuver ce nouveau budget.

19.2 Compte 2019 fabrique d'église Saint Géry à Villers-la-Tour

La fabrique d'église Saint Géry à Villers-la-Tour a arrêté en date du 23/06/2020 le compte de l'année 2019. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20. FINANCES – Tutelle Compte 2019 du CPAS

Le Conseil est invité à approuver l'exercice 2019 du CPAS de Chimay.

21. FINANCES – Tutelle MB 1 / 2020 du CPAS

Le Collège demande au Conseil d'approuver la modification budgétaire 1 / 2020 du CPAS de Chimay.
Pas de modification de la part communale.